

Son défaut de méthode qui se trahissait dans sa conversation toute à bâtons rompus et sans suite, était surtout perceptible dans l'exposition incomplète et tronquée des causes qu'il jugeait. On aurait dit qu'il ne lui importait guère d'être entré dans une cause, par la porte ou par la fenêtre, pourvu qu'il en connût l'ensemble, sans s'être préoccupé des détails, et qu'il la jugeât bien.

On ne peut cependant pas nier, que ce manque de discussion des questions en litige et cette absence de dissertation, tout en laissant intact le fond de ses jugements, n'en ait paralysé l'utilité au point de vue de la science du droit et de la jurisprudence. Un jugement doit être, dans nos usages juridiques du moins, un enseignement légal et un précédent raisonné faisant loi sur les points qu'il décide. C'est ce qui rend si précieuse pour la science pratique du droit, l'étude de la jurisprudence. Les jugements du juge Duval pèchent sur ce point, mais s'ils ne tiennent pas une large place dans les rapports judiciaires, leur auteur n'en restera pas moins dans la mémoire du barreau et dans le souvenir des populations un grand avocat et un juge distingué.

..

Le juge Duval était d'une intégrité à toute épreuve. Son désintéressement seul eut été la caution de son impartialité. D'un autre côté, il n'aimait personne assez pour le faire soupçonner de préférence.

Si cependant il aimait peu il ne haïssait pas du tout. C'est au moins un avantage que les indifférents ont sur les cœurs froids pour l'amour et chauds pour la haine.

Sur le banc il se souvenait qu'il était né frondeur, et s'il l'oubliait, c'était pour s'en venger par d'incessantes interruptions. Je me souviens, il y a de cela bien longtemps, qu'en un jour d'absence du juge en chef LaFontaine, M. Duval présidait la cour. J'allais plaider. Le président après avoir entendu l'appelant me dit M.... vous avez la parole. Je reste coi. Est-ce que vous n'avez rien à dire au soutien du jugement ? me demande-t-il. Oui, lui répondis-je, mais à une condition, c'est que vous me permettez de ne pas m'interrompre. D'accord, dit-il, en riant, mais il ne me tint pas parole !

Un écrivain français, je crois que c'est Boyer Collard, a dit, que la vie privée doit rester murée. Cette défense du domicile n'aurait pu servir au juge Duval qui semblait ne rien avoir à dissimuler dans sa vie intime. Il n'avait certainement pas de bijoux à cacher.

Sa porte était ouverte à tout le monde, et il semblait content de voir tous ceux qui allaient le visiter, sans montrer beaucoup de préférence à personne. Sa conversation était enjouée sans cependant se rendre jusqu'au rire et était fort facile pour ses interlocuteurs, qu'il n'obligeait pas à grands frais d'imagination, attendu qu'il la soutenait le plus souvent seul et qu'il ne leur demandait guère que des réponses qu'il n'attendait pas toujours, pour en faire une nouvelle. J'ai dit qu'elle était à bâtons rompus et sans enchaînement.

Il était sarcastique et malin, mais il n'était pas méchant, et s'il ne faisait l'éloge de personne, il ne dénigrait personne non plus.

Naturellement, je parle de lui comme je l'ai connu et comme l'ont connu ceux qui m'en ont parlé. Mais je ne l'ai jamais connu intimement. D'autres ont-ils surpris chez lui des sentiments plus vifs ? C'est ce que je ne saurais dire. A tout événement, ils paraissent avoir bien gardé le secret de ses faiblesses.

Qu'on ne croie cependant pas qu'il ne fut pas charitable. Il ne criait pas sur les toits ses actes de bienfaisance, mais ils n'en étaient pas moins réels. Ainsi, il contribua activement de ses efforts et de sa bourse à faire venir de France et à établir à Québec les Frères de la doctrine chrétienne, dont il fut toujours le protecteur, et il a, dit-on, fait instruire dans leur école une foule d'enfants pauvres sans jamais divulguer ses largesses. L'homme capable de ces bienfaits secrets doit en prodiguer bien d'autres.

C'était un chrétien convaincu, et quoique sans ostentation, un catholique sincère. Il a enduré avec courage la longue maladie qui l'a lentement conduit au tombeau, et dont les secours de la religion ont adouci les douleurs.

Le juge-en-chef Duval a passé seul et dans l'isolement la première partie de sa vie, et il avait plus de 40 ans, quand il a épousé la femme aimable dont chacun connaît les belles qualités, et qui, depuis bien des années, fait l'ornement de la société québécoise.